



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : omeurillon@somme.fff.fr

Saison 2017/2018

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2005)

« 1^{er} Tour »

« Concours Pôle Espoir de Liévin »

LIEU : CHAULNES

DATE : Mercredi 15 Novembre 2017

HORAIRE : 13H45

45 (dont 4GB) JOUEURS CONVOQUES

CO ALBERT SPORTS(1)	<i>FROIDURE Yanis*(MD)</i>
MONTDIDIER AC(8)	<i>CORDONNIER Nolan(?) – FOUBERT Lucas*(?) – HEUDELEINE Léo*(?) – MOREL Lucas*(?) ROUSSELIN Mouis*(?) – ROUX Jules(?) – THUILLIERT Noham(?) – TOUPART Mathéo(?)</i>
AAE CHAULNES(13)	<i>ALEXANDRE Lou*(GB) – ARRACHARD Nolan*(A) – BETROUNE Amar*(D) – CHAUVEAU Enzo*(M) – GROGNET Dorian(M) – HAMIMI Danil*(A) – KASSIM ISSE Mathias(D) – LIMON Antoine(D) – MARCHAND Alexis*(A) – MORAIS Louka*(M) – RICAUX Maël*(A) – THERY Mathieu*(D) VANTYGHEM Paul (D)</i>
FR ENGLEBELMER(8)	<i>BRABANT Anatole(MD) – DIGEAUX Robin*(GB) – DUBUS Matthéo *(M) – DUFOUR Stan*(LD) – FRANCOPIIS Damien*(DC) – LECLERCQ Nathan*(A) – MAGNIEZ Baptiste*(GB) – MENIAC Antoine*(DC) – PILLOT Tom*(M)</i>
US ROSIERES (5)	<i>DIDIOT Quentin*(A) – DORMY Noha*(A/MA) – FLAVIGNY Maël*(D) – HAAZ Arthur*(GB) – ROY Paul(M)</i>
CAFC PERONNE(10)	<i>ANSEL Thomas(DC) BEN KHALFALLAH Yanis*(MD/MG) – D'HOLLENDER Gabriel*(MD) – DEWAMIN Aurélien(MA) – GEURTSSEN Aime(MA) – LAMBERT Oscar(MA) MOREL Mathéo(MD/MG) – RAZIK Maxime*(A) – TONDELLIER Adrien(GB) – WAUTERS Bastien*(DC)</i>
ENCADREMENT	<i>BRAILLY Jérôme – ZONARD Loïc – DUPUIS Florent – BOURSEAN Corentin – MERCIER Quentin – DESMOTHEES Emilien(Englebelem) – VILLAIN Melvin(Péronne)</i>
ABSENTS EXCUSES (Blessé)	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |
| • d'un vêtement de pluie | |